



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 07 novembre 2024 Publié le 19/11/2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni  
à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1<sup>er</sup> Adjoint

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLERÉY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 2), Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 19), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAL (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 2), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

Mme Christine WERTHE

**Étaient absents :**

Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Christophe LIME, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, Mme Anne VIGNOT

**Procurations de vote :**

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. François BOUSSO à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Christophe LIME à M. Gilles SPICHER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 7), M. Saïd MECHAL à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Françoise PRESSE à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 1 incluse)

**OBJET : 35 - Projet d'emprunt 2024 du Centre Communal d'Action Sociale**

Délibération n° 007729

## Projet d'emprunt 2024 du Centre Communal d'Action Sociale

**Rapporteur : Mme Sylvie WANLIN, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 4	24/10/2024	Favorable unanime

**Résumé :**

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur les emprunts que le CCAS projette de réaliser pour financer les investissements 2024 de son Budget Résidences autonomes.

Conformément à l'article L. 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations des centres communaux d'action sociale qui concernent un emprunt sont prises sur avis conforme du Conseil Municipal.

Le CCAS souhaite contracter un emprunt nécessaire au financement de ses investissements 2024, pour son Budget Résidences autonomie. Le besoin d'emprunt est essentiellement lié à la rénovation complète d'appartements de résidents afin qu'ils correspondent davantage à leurs besoins en termes de confort et d'agencement. D'autres travaux sont également effectués au sein des bâtiments : rénovations d'ascenseurs, reprise des balcons, rénovation du toit du local à poubelles des Lilas, et divers autres aménagements.

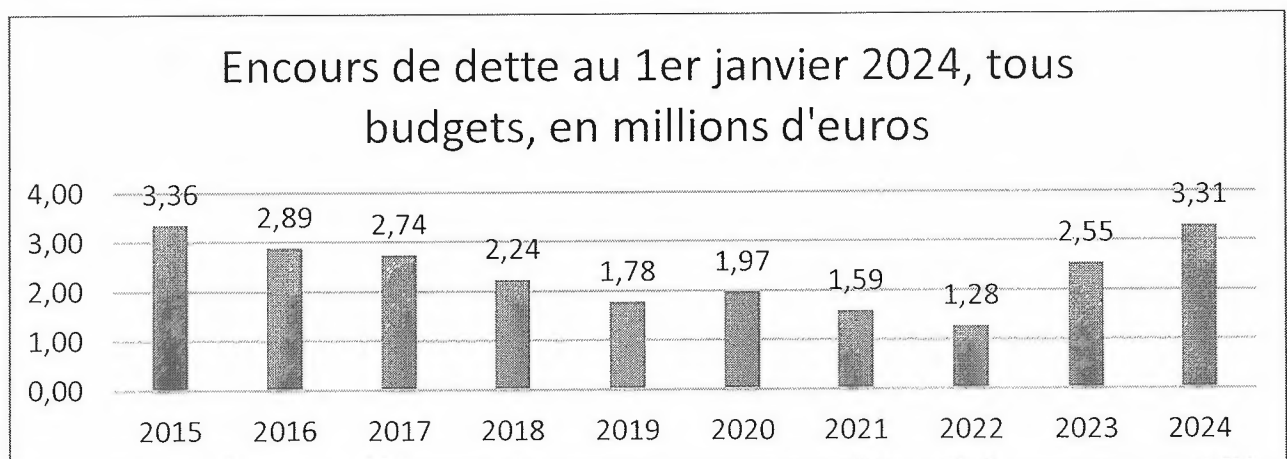
**Le besoin actuel est estimé à 310 000 €.**

**Le CCAS sollicitera systématiquement des banques des offres éco-responsables et / ou socialement responsables, en sus des offres « classiques ».**

Les conditions sont les suivantes :

Durée d'amortissement <b>maximum</b>	12 à 15 ans
Amortissement	Mensuel, Trimestriel ou Annuel
Taux	Selon les conditions proposées, fixe de préférence ou à défaut variable

Pour mémoire, le CCAS dispose d'un endettement faible et très sécurisé, la totalité de son encours étant à taux fixe. L'encours a augmenté ces deux dernières années, notamment en raison de l'emprunt de 1,55 M€ contracté en 2022 pour le financement des travaux du siège social, et les grosses opérations de réhabilitation des appartements des Résidences autonomie. Toutefois, celui-ci reste à un niveau limité.



La méthode de détermination de l'emprunt d'équilibre est la suivante :

RESIDENCES AUTONOMIE			
	Dépenses	Recettes	
Dépenses d'équipement (projection)	602 914		
Remboursements d'emprunt	107 729		
Amortissement subventions transférables	101 672		
Amortissements		290 080	
FCTVA attendu		69 071	
Excédent 2023		50 997	
Subventions d'équipement		92 460	Solde
<b>TOTAL</b>	<b>812 315</b>	<b>502 608</b>	<b>309 707</b>

L'emprunt d'équilibre a été arrondi à 310 000 €.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet d'emprunt du CCAS de Besançon.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

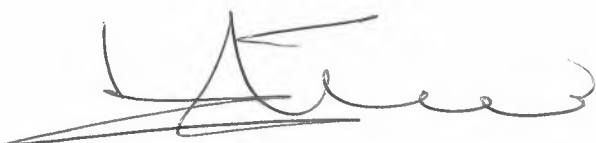
Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Christine WERTHE  
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT